

Postulat Raphaël Mahaim et consorts au nom du groupe des Verts – Eviter le trou noir des pertes fiscales dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises III

Texte déposé

Selon les informations rendues publiques en date du 11 septembre 2014, le Conseil d'Etat entend proposer une réduction du taux de base pour l'imposition des bénéficiaires à 13.793% net, dès l'entrée en vigueur de la troisième réforme fédérale sur la fiscalité des entreprises (RIE III). Cela représenterait une perte nette de recettes fiscales à hauteur de 390 millions de francs pour les collectivités publiques vaudoises.

Le groupe des Verts ne s'oppose pas au passage à un taux d'imposition unique des bénéficiaires, semblable pour les entreprises ordinaires et les entreprises à statuts ; une imposition analogue de toutes les sociétés paraît, quant au principe, équitable. Au vu des conséquences très lourdes de cette réforme pour les finances des collectivités publiques vaudoises, en particulier pour certaines communes, il demande toutefois par le présent postulat que les pertes soient compensées, au moins partiellement. L'une des pistes à envisager pour limiter globalement les pertes fiscales serait de revenir sur une partie des allègements fiscaux accordés aux entreprises et aux actionnaires lors de la réforme vaudoise de 2009, en particulier sur la baisse de l'imposition du capital. Une autre piste de réflexion consisterait à procéder à une compensation ciblée pour les communes fortement touchées par la réforme envisagée, par exemple par le biais de la péréquation intercommunale. L'aide fédérale qui accompagnera la RIE III devra, en tous les cas, être partiellement redistribuée aux communes fortement touchées.

Au vu de ce qui précède, les postulants soussignés demandent au Conseil d'Etat de prévoir une compensation, au moins partielle, des pertes fiscales liées à l'introduction de la réforme de la fiscalité des entreprises — passage à un taux unique. Les pistes de réflexion à explorer sont les suivantes :

- Compensations en revenant sur certains allègements fiscaux qui ont fait partie de la réforme de la fiscalité vaudoise de 2009 — imposition sur le capital, imposition des actionnaires.
- Compensations ciblées en faveur des communes fortement touchées par la réforme, étant précisé que l'éventuelle aide fédérale octroyée au canton dans le cadre de la RIE III doit en tous les cas être — partiellement — reversée auxdites communes.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Raphaël Mahaim
et 19 cosignataires*

Développement

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Sur ce vaste sujet, brûlant dans notre canton, il y aurait énormément à dire. Comme nous aurons l'occasion d'en débattre en commission, je me contenterai de brèves remarques à l'occasion de ce développement, pour placer le contexte et vous expliquer les raisons du double dépôt des Verts, avec ce postulat et l'interpellation Vassili Venizelos qui sera développée la semaine prochaine.

Les réformes fiscales se sont suivies et se ressemblent, en tout cas dans les principes. A coup de diverses « tranches de salami » on a provoqué une situation où l'on a, chaque fois, baissé la fiscalité des actionnaires et des entreprises, sous différentes formes, avec pour résultat des pertes fiscales assez importantes pour les collectivités publiques. L'idée des Verts est de demander — avant de passer à l'examen de la réforme fédérale de la fiscalité des entreprises (RIE III) — et d'obtenir certaines données chiffrées sur les réformes précédentes. En effet, on voit bien qu'en saucissonnant pareillement le débat, on manque en général du recul nécessaire pour appréhender l'intégralité des réformes. Or, il semble indispensable, en tout cas pour nous parlementaires, mais également pour les citoyens, d'avoir

les informations nécessaires à la prise de décision. C'est le but de l'interpellation de mon collègue, le chef du groupe des Verts Vassilis Venizelos, afin d'obtenir un bilan détaillé, chiffré, nuancé et mesuré de la réforme fiscale des entreprises II, qu'il s'agisse de la réforme fédérale ou de son pendant vaudois, voté en 2009 et que les Verts avaient combattu à l'époque.

Le postulat que je développe vise à mettre le doigt sur ce que le Conseil d'Etat a déjà identifié, ainsi que les communes a fortiori : les immenses pertes fiscales qui seront induites par cette réforme RIE III. On a vu hier encore, avec la communication du Conseil fédéral, que ce projet impliquera des pertes importantes pour le canton de Vaud qui se retrouve manifestement sur le banc des perdants. Ce postulat identifie le problème et propose deux pistes de réflexion afin de compenser les pertes fiscales pour les collectivités publiques. Une piste a déjà été envisagée par le Conseil d'Etat, implicitement en tout cas : proposer des compensations ciblées pour les communes qui sont touchées de plein fouet par la réforme. Mais toutes les communes ne seront pas touchées et certaines le seront plus que d'autres. D'une manière ou d'une autre, il faudra donc que le canton mette la main au portefeuille pour aider certaines communes, avec notamment — par exemple — une rétrocession de tout ou partie de ce qui vient de Berne pour boucher les trous.

La deuxième idée que les Verts soulèvent ici est probablement plus polémique, parce qu'ils avaient déjà combattu la réforme des entreprises II, à l'époque. Il s'agit de « détricoter » une partie de la réforme II, dans son volet vaudois voté en 2009, afin d'atténuer en partie les pertes fiscales liées à la réforme III. Nous aurons l'occasion, en commission, de discuter de ces deux idées. Je ne doute pas une seconde que le Conseil d'Etat aura beaucoup de choses à nous dire. Il aura certainement des propositions — alternatives le cas échéant — à faire à propos de cette importante réforme.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.